



# Procès-verbal de la séance communale du 1<sup>er</sup> octobre 2019

## Intervenants

### **Autorités communales :**

- Mme Anne-Françoise Morel, Maire
- M. Denis Chenevard, Adjoint
- M. Philippe Othenin-Girard, Adjoint

### **Secrétariat :**

- M. Christophe Mage

### **Intervenants externes :**

- M. Alexandre Genton, représentant des TPG
- M. David Guglielmina, représentant Mobility
- M. Patrick Ascheri, représentant service des votations et élections

### **Procès-verbaliste :**

- Mme Emmanuelle Maia

---

## Ordre du jour

1. Mot de bienvenue, Mme Anne-Françoise Morel, Maire
2. Présentation des nouvelles lignes TPG desservant la commune de Jussy, M. Alexandre Genton, représentant des TPG
3. Informations sur la mise en place d'un véhicule Mobility, M. David Guglielmina, représentant Mobility
4. Élections communales 2020, présentation des procédures de candidature, M. Patrick Ascheri, représentant du service des votations et élections
5. Questions
6. Discussion autour d'un verre

## 1. **Mot de bienvenue, Mme Anne-Françoise Morel, Maire**

En son nom et au nom de ses collègues, **Mme le Maire** remercie les Jusserands, venus nombreux pour cette soirée communale dont les sujets, certes un peu différents les uns des autres, sont tous d'actualité.

**Mme le Maire** fait tout d'abord un petit retour par rapport aux questions soulevées lors des dernières séances communales :

### Panneaux 40 km/h dans le hameau de Lullier :

Ces panneaux, installés à la demande d'une majorité des habitants, permettront des contrôles radar. La circulation augmente, à Jussy, et les Autorités en sont conscientes et tentent de trouver les meilleures solutions possible pour l'ensemble du village. Une réflexion est actuellement menée avec des spécialistes, et les Jusserands seront informés de la suite de ce dossier.

### Panneaux photovoltaïques :

Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la salle des fêtes sont en fonction. Un écran dans le hall d'entrée de la mairie permet au public de découvrir les statistiques y relatives.

### Lampadaires :

Les têtes des lampadaires du village seront petit à petit remplacées par des têtes équipées d'éclairages LED avec détecteurs de mouvement. Un premier test a été réalisé au chemin du Petit-Lullier.

### P'tites poubelles vertes :

Les p'tites poubelles vertes seront distribuées le 12.10.2019 dès 8h30 au local de la voirie. Cette opération permettra à la population de mieux trier les déchets de cuisine.

Puis **Mme le Maire** présente, en les remerciant d'être venus à Jussy pour cette séance qui s'annonce fort intéressante, les intervenants de ce soir :

Monsieur Alexandre Genton, ingénieur transport aux TPG, en charge du développement du réseau et de l'organisation des offres qui abordera le sujet du Léman express et des nouvelles lignes TPG à Jussy.

Madame Alexandra Macherel, Monsieur Peter Zehetbauer et Monsieur Sébastien Deshusses, du département des infrastructures, unité de communication des transports, qui répondront aux questions après la séance sur tous les sujets liés à la mobilité, en particulier le Léman Express.

Monsieur David Guglielmina, Key account manager B2B à Mobility Société Coopérative, qui présentera le concept et comment faire partie de la communauté Mobility. Une place mobility sera réservée au parking du cimetière et un véhicule – rouge – devrait arriver courant octobre.

Monsieur Patrick Ascheri, Chef de service à la chancellerie d'État, service des votations et élections, abordera les questions liées aux élections en 2020. Il donnera l'information sur la fameuse date du retrait des listes.

## 2. **Présentation des nouvelles lignes TPG desservant la commune de Jussy, M. Alexandre Genton, représentant des TPG**

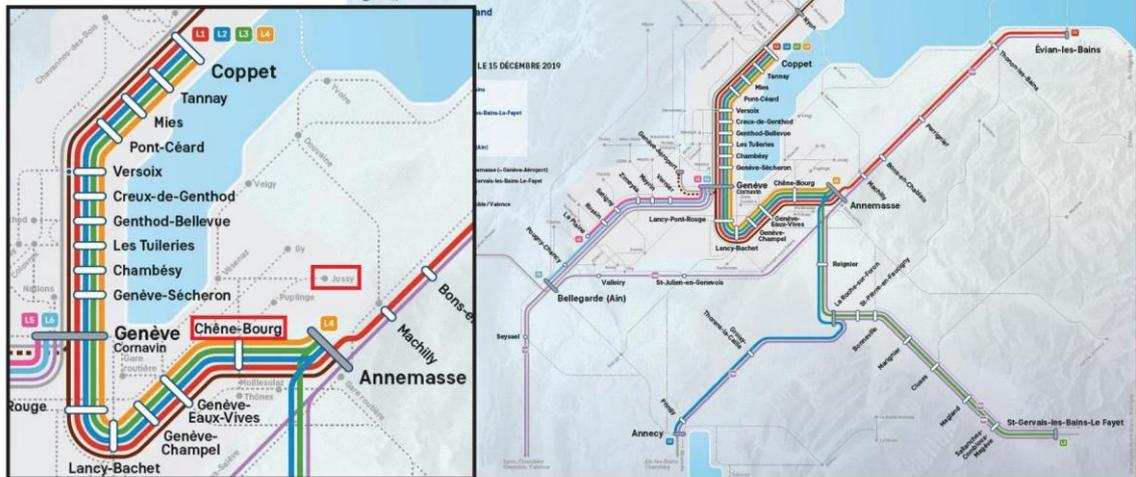
**M. Genton** remercie tout d'abord la commune d'avoir invité ce soir les représentants des TPG et du DI afin d'évoquer les nouvelles lignes TPG qui desserviront la commune à partir du 15.12.2019. Il encourage le public à aller découvrir le stand du DI, à la fin de la séance, où les Jusserands pourront obtenir réponse à toutes leurs questions liées à la mobilité.

# Léman Express

σtpg

Un train toutes les 15 minutes !

LÉMAN EXPRESS



# Léman Express

σtpg

## Horaire et tarif sur Genève

- Lignes **L1 L2 L3 L4** : Coppel – Genève – Annemasse... :
  - 5h30 à 0h30 (lundi-samedi : 15 min / dimanche : 15 min ou 30 min)
  - Non-stop le week-end (1 train par heure de 1h à 5h entre Genève et Annemasse)
  - Chêne-Bourg – Genève (Cornavin) en 20 minutes
  - [www.lemanexpress.ch](http://www.lemanexpress.ch)

- Des correspondances avec les lignes régionales tpg
- Des connexions avec les lignes urbaines tpg
- Sur Genève, les billets et abonnements tpg sont inclus
- Prix inchangé sur le canton de Genève
  - Abonnement annuel adulte CHF 500 /// junior et senior CHF 400

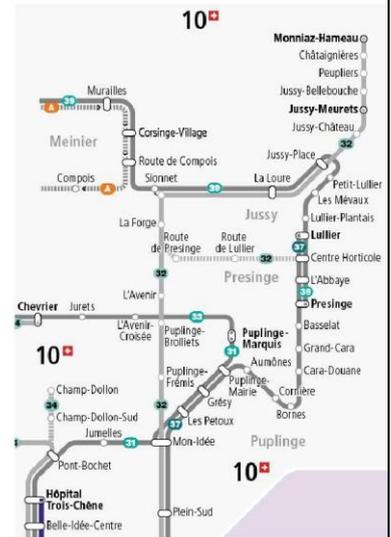


## Commune de Jussy

### Les changements

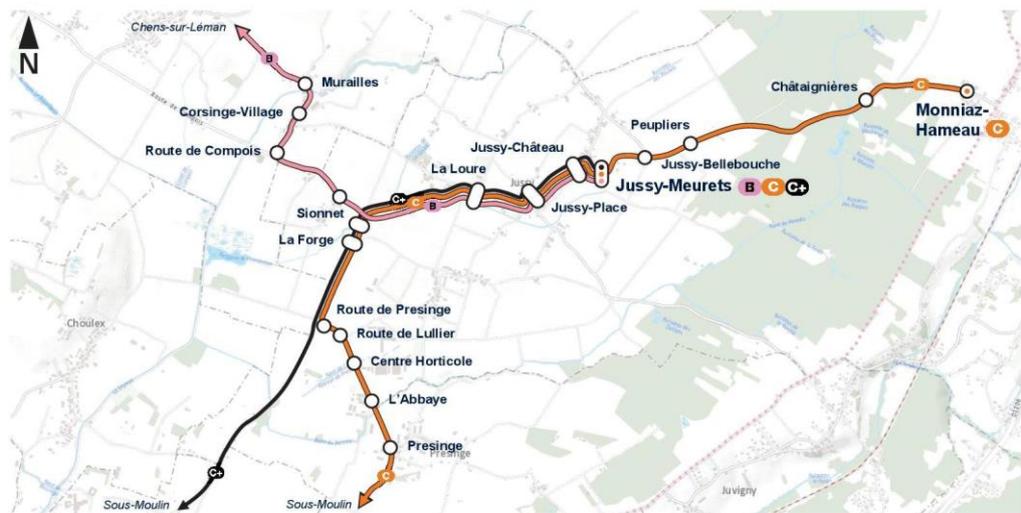
- **C C+** Jussy devient **32**
- **C** Presinge devient **37**
- **B** Jussy devient **39**
- **B** Chens-sur-Léman devient **38**
  
- **32 37** Correspondances avec le Léman Express à la gare de Chêne-Bourg
- **32** Itinéraire direct par la route de Jussy
- **37 39** Desserte de Lullier
- **39** Vézenaz – Jussy – Lullier – Presinge

stpg



## Commune de Jussy

### Aujourd'hui



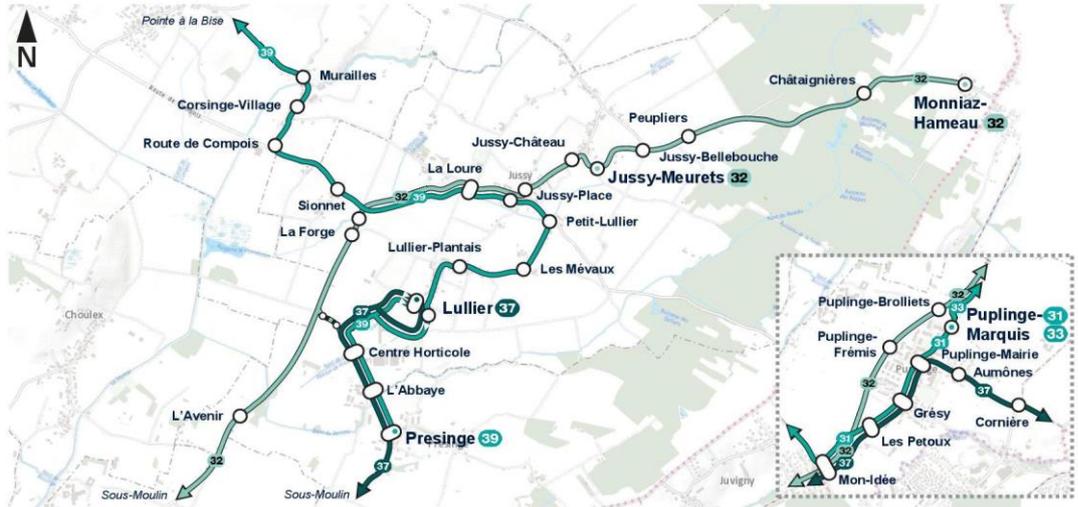
stpg

# Commune de Jussy

Dès le 15 décembre 2019

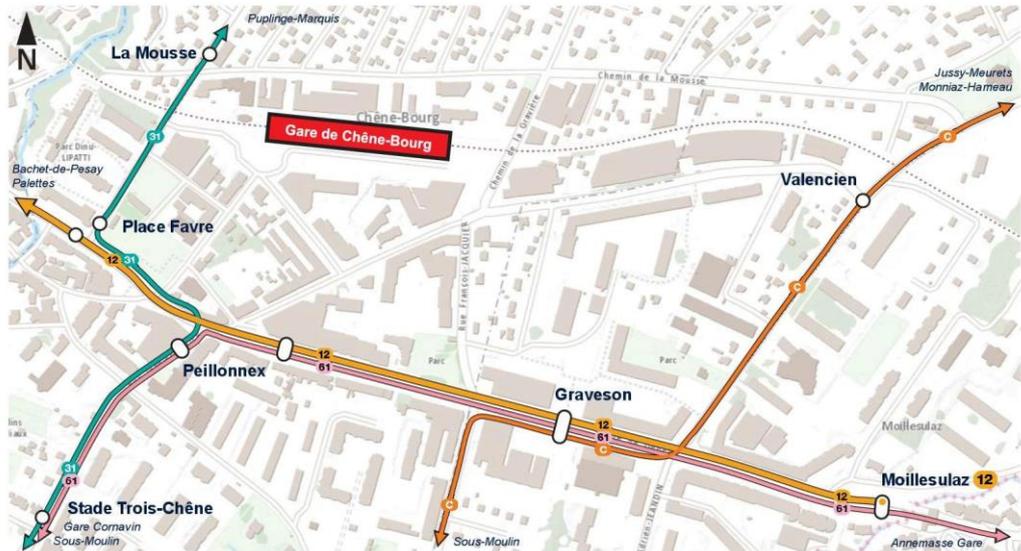


σ t p g



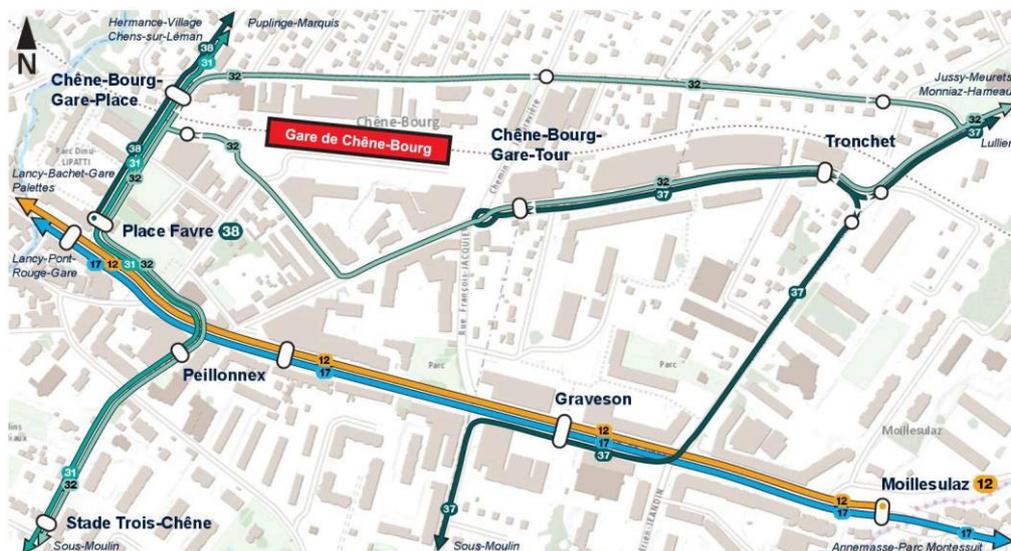
# Gare de Chêne-Bourg avant

σ t p g



## Gare de Chêne-Bourg après

σ tpg



## Horaire 2020

σ tpg

Dès le 15 décembre 2019

➤ [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)

– Lignes **32** et **37** :

	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	24h
Lundi-Vendredi	60'	30'	15'	30'				15'				30'	60'							
Samedi	60'				30'				60'											
Dimanche	60'																			

– Ligne **39** :

- lundi au samedi, de 6h30 à 20h30, un minibus par heure

– Lignes de tram **12** et **17** :

- Heures de pointe : en moyenne un tram toutes les 3 minutes
  - 4 minutes 30 secondes pour la ligne **12** et 9 minutes pour la ligne **17**

## Horaire 2020



Pour les lèves-tôt ou les couche-tard

- Première course (32 + 37) à 5h07 de Jussy-Meurets à Sous-Moulin
  - Via Presinge, Chêne-Bourg-Gare-Tour et Graveson
    - Correspondance avec le train Léman Express de 5h39 à destination de Genève – Coppet
- Dernière course (37 + 32) à 0h48 de Sous-Moulin à Jussy-Meurets
  - Via Graveson, Chêne-Bourg-Gare-Tour et Presinge
    - Correspondance avec le train Léman Express de 0h50 en provenance de Coppet – Genève
- Noctambus  (tous les week-ends)
  - 2h08 Gare Cornavin – Monniaz-Hameau
    - Correspondance à Chêne-Bourg-Gare-Tour avec le train Léman Express de 2h20 en provenance de Genève
  - 3h47 Gare Cornavin – Jussy-Meurets
    - Correspondance à Gare Cornavin avec le train RegioExpress de 3h40 en provenance de Lausanne

À l'issue de sa présentation, **M. Genton** répond à quelques brèves demandes de précision du public. Il est à noter que la ligne 96 conduira les élèves de Jussy au collègue de Claparède (ligne 97 pour le secteur de Thônex). Quant à ceux qui se rendront au collège de Candolle, un changement pour prendre la ligne 31 sera toujours nécessaire.

Concernant une éventuelle liaison directe par bus Jussy-gare d'Annemasse, celle-ci est à l'étude ; aucune liaison directe n'est donc prévue à l'heure actuelle.

### 3. Informations sur la mise en place d'un véhicule Mobility, M. David Guglielmina, représentant Mobility

**M. Guglielmina** indique que le véhicule Mobility de Jussy sera le 2'896<sup>e</sup> de la « flotte rouge » et Jussy la 65<sup>e</sup> commune à opter pour un financement sur la base d'un contrat Multiflex. Ce véhicule, de type combi, offrira quatre places assises et un coffre.

À ce jour, les clients Mobility sont au nombre de 200'000. Afin d'utiliser un véhicule Mobility, l'obtention d'une carte est nécessaire, qui permet de réserver et de rouler selon les besoins de chacun et de manière flexible. Il existe des abonnements d'essai (valables quatre mois). Et les cartes ouvrent aussi accès à la flotte de véhicules blancs, ce qui permet de ne pas ramener le véhicule au point de départ (contrairement aux rouges).

**M. Guglielmina** délivre ensuite diverses informations sur les types d'abonnements et de cartes. Mobility ayant le statut de coopérative, des cartes de sociétaires sont également disponibles. Une hotline 24/24h est à disposition en cas de problème ou de panne.

**M. Guglielmina** répond à quelques brèves questions :

- L’abonnement est nominatif pour les particuliers ; seul le titulaire de l’abonnement a le droit de conduire un véhicule Mobility. Les abonnements pour les entreprises sont transmissibles au sein de ladite entreprise.
- La réservation peut se faire par le biais d’une application sur Smartphone, sur le site Internet de Mobility ou par téléphone.
- Un véhicule ne peut être réservé deux fois pour le même créneau horaire ; le logiciel, qui est simple d’utilisation, indiquera le créneau horaire disponible et l’emplacement le plus proche possible.

#### 4. **Élections communales 2020, présentation des procédures de candidature, M. Patrick Ascheri, représentant du service des votations et élections**

**Mme le Maire** annonce qu’une grande majorité des Conseillers municipaux et un magistrat de l’Exécutif ne se représenteront pas pour la prochaine législature. Il serait dommage que certaines personnes renoncent à se présenter, faute de connaître les procédures, raison pour laquelle elle cède la parole à M. Ascheri.

**M. Ascheri** rappelle combien il est crucial, dans notre démocratie directe, que la population s’engage et les citoyens et citoyennes se présentent aux Conseils municipaux et dans les parlements. Il y a aujourd’hui un manque de vocations et le taux de démissions dans les Conseils municipaux est particulièrement alarmant.

Les échéances pour les votations communales sont toutes proches, puisque le retrait des listes de candidatures pourra commencer dès le 4.11.2019 à 8h du matin (sur Internet et au guichet du service des votations). Le dépôt des candidatures est fixé au 6.1.2020 à 12h.

##### Les dates

Retrait des listes .....	04.11.2019	
Dépôt candidatures des conseillers et exécutifs communaux .....	06.01.2020	à 12h00
1er tour de l’élection des exécutifs		
Élection des CM .....	15.03.2020	
Dépôt candidatures 2 <sup>e</sup> tour .....	17.03.2020	à 12h00
Constatation résultats 1 <sup>er</sup> tour des exécutifs .....		
Constatation résultats des CM .....	18.03.2019	
Publication FAO (délai recours de 6 j.) .....	20.03.2020	
Validation élection CM .....		
Validation 1er tour exécutifs .....	01.04.2020	
2 <sup>e</sup> tour des exécutifs .....	03.04.2020	
Constatation résultats .....	05.04.2020	
Publication résultats (délai de 6 j.) .....	08.04.2020	
Validation 2 <sup>e</sup> tour par le CE .....	10.04.2020	
Prestation de serment .....	22.04.2020	
Séance d’installation des CM .....	27.05.2020	à 17h00
	02.06.2020	

**M. Ascheri** ajoute que le nombre de Conseillers municipaux pour Jussy reste inchangé (basé sur le nombre d’habitants au 30 juin : soit 1’244). Exigences légales pour déposer une liste de candidatures : être au moins deux personnes sur la liste, être éligibles (jouir des droits politiques sur la commune de Jussy, avoir plus de 18 ans au 15.3.2020 et être suisses). Les étrangers résidents qui jouissent des droits politiques peuvent soutenir des candidatures, voter au niveau communal ou signer des initiatives et des référendums, mais ne peuvent pas se présenter.

**M. Ascheri** évoque ensuite les quelques incompatibilités fixées par la Constitution : on ne peut être Maire ou Adjoint et Conseiller municipal en même temps. Les collaborateurs de l'entourage immédiat des membres de l'Exécutif ne peuvent pas se présenter, ni les cadres supérieurs de l'administration communale. Ne peuvent être élues simultanément dans un même Conseil municipal plus de deux personnes unies entre elles par des liens (ascendants et descendants) de parenté en ligne directe, ni plus de deux frères et sœurs.

La liste de candidats doit être soutenue par un minimum de 15 électeurs de la commune. Pour l'enregistrement d'une liste, il faut déposer (au plus tard le 6.1.2020 à 12h) : la liste de soutien, l'acceptation écrite de chaque candidat et un projet de bulletin électoral. Lorsqu'une liste obtient plus de 5 % des suffrages, une participation financière de CHF 200.- est accordée par l'État.

En conclusion, **M. Ascheri** encourage tous les Jusserands à s'engager au profit de leur merveilleuse commune !

## 5. Questions

En l'absence de questions particulières, **Mme le Maire** convie l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Séance levée à : 19h50